



Tennis Club de RUE - LE CROTOY

Affilié à la Fédération Française de Tennis & agréé Jeunesse et Sports

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ÊTRE MEMBRE DU CLUB, C'EST :

- Être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Tennis ;
 - Être à jour des ses cotisations et de toutes les sommes dues ;
 - Accepter le présent règlement.

UTILISATION DES COURTS :

1. L'accès à la salle se fera par l'intermédiaire d'un système à code. Celui-ci sera modifié en début de chaque année sportive. Par ailleurs, le Comité se réserve le droit de modifier ce code inopinément.
2. Les plannings de réservation des courts sont consultables sur Internet. Les réservations pourront également se faire par téléphone aux heures d'ouverture du Club House.
3. Il est bien entendu que l'utilisation des courts est destinée exclusivement à la pratique du Tennis.
4. Chaque membre du Club devra, pour réserver une heure, inscrire son nom et celui de son partenaire sur le planning de réservation électronique.
5. Il n'est pas possible de réserver deux heures consécutives, tout comme il est impossible de réserver plus de deux heures.
6. Toute heure réservée ne peut être annulée le jour de la réservation. Tout manquement pourra être considéré comme faute grave dans les périodes chargées.
7. Pour pénétrer sur les courts, le port de chaussures de tennis propres est obligatoire. Le port de chaussures avec semelles à crampons (footing ou trail) est interdit. De même, les chaussures de sport dédiées à tout autre sport que le tennis sont interdites (en particulier les chaussures à semelle noire destinées au basket qui marquent les courts). Une tenue correcte est également exigée (pas de torse nu).
8. L'éclairage des courts fonctionne pour une durée d'une heure. Il est expressément demandé aux joueurs d'utiliser cet éclairage uniquement lorsque celui-ci est indispensable pour le jeu.
9. Les courts doivent être laissés dans l'état où ils ont été trouvés. Toute dégradation constatée devra être rapidement signalée. Des poubelles sont à la disposition des joueurs pour y déposer les éventuels détritrus.
10. Toute personne quittant la salle devra s'assurer que toutes les issues sont bien fermées, en particulier ne pas oublier de fermer correctement les grandes portes d'aération coulissantes si elles ont été ouvertes.
11. Il est interdit de fumer sur les courts et dans le Club House.
12. Un membre du Club pourra jouer avec un invité, si celui-ci est licencié. Il devra pour cela acheter un ticket « invité » aux heures d'ouverture du Club House. L'heure sera réservée sur le planning avec la mention « Invité » à la place du nom du second joueur.
13. Des personnes extérieures au Club pourront réserver les courts, en contactant les responsables du Club aux horaires d'ouverture du Club House, à condition d'être licenciées. L'accès aux courts sera alors encadré par les responsables du Club.

UTILISATION DU CLUB HOUSE :

Le Club House du site de RUE sera ouvert aux horaires suivants pendant les périodes scolaires :

- Le mardi :.....de 14h00 à 21h00
- Le mercredi :.....de 13h30 à 20h00
- Le vendredi :.....de 15h00 à 20h00
- Le samedi :.....de 09h30 à 18h30

Pendant les périodes de vacances scolaires, des horaires d'ouverture spécifiques seront affichées sur les deux sites.

Le calme, la propreté et la courtoisie y sont de rigueur. C'est un local non-fumeurs.

ÉCOLE DE TENNIS :

Des créneaux horaires seront réservés au profit de l'École de Tennis et des cours collectifs adultes, en particulier le soir, le mercredi et le samedi.

Il est rappelé que l'appartenance à l'École de Tennis donne droit à utiliser les courts, la pratique du tennis « jeu libre » s'avère d'ailleurs indispensable pour progresser.

La répartition des groupes est effectuée en fonction du niveau et de l'âge des enfants. Leur composition peut être modifiée en fonction des progrès de chacun.

De même, un jeune dont le comportement ou les absences répétées témoigneraient d'un manque de motivation pourra être changé de groupe.

CHAMPIONNATS ET TOURNOIS :

Le Comité de Direction pourra réserver les courts au profit des compétitions par équipes et des différents tournois organisés dans les structures du Club.

IMPORTANT :

Sont considérés comme faite grave :

- ✓ La divulgation de code à une personne non adhérente ;
- ✓ Toute forme de dégradation (courts, matériel, locaux) ;
- ✓ Le fait de jouer avec des personnes ne satisfaisant pas aux conditions d'utilisation des courts ;
- ✓ Les réservations abusives des courts :
 - Heures réservées non jouées ;
 - Heures réservées sans mention des 2 ou 4 joueurs ;
 - Heures jouées avec un invité non déclaré.

En cas de faute grave de la part d'un membre ou de non-respect du règlement, le Comité de Direction pourra prononcer à l'encontre du fautif, des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion définitive (la cotisation restant alors acquise au Club).

Grégory DUFOUR
Président

Tennis Club de RUE - LE CROTOY . adresse postale : Stade des Frères Caudron . rue du Moulin . 80120 RUE

email : tennis.ruelecrotoy@sfr.fr

site internet : <http://www.tcruelecrotoy.fr/>

Site de RUE

Stade des Frères Caudron . rue du Moulin

Site du CROTOY

rue des Roulettes

☎ & 📠 : 03 22 25 76 35